

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par GERY Françoise (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Convention tripartite entre la CCVAI, le VLVA (Vélo Loisirs Val d'Aix) et la Fédération Française de Cyclisme pour la création du site VTT FFC "VTT EVASION AIX ET ISABLE"



Date de transmission de l'acte: 17/12/2024
Date de reception de l'AR: 17/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_18-DE
A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts de la CCVAI,

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et le Clubs FFC, Vélo Loisir Val d'Aix souhaitent conjointement améliorer l'activité « Vélo Tout Terrain » avec des critères de qualités dûment reconnus.

Or, la Fédération Française de Cyclisme, désignée F.F.C., dans le cadre de sa mission de service public, a décidé de créer et de développer le concept de Site de V.T.T. autour d'équipements et de prestations de qualité et d'en assurer la mise en place, l'animation et la promotion avec ses différents partenaires.

La F.F.C. attribue pour une durée de trois ans, le label « Site V.T.T.- F.F.C. » au Partenaire, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et au club Vélo Loisir Val d'Aix pour le développement et l'animation autour de l'activité V.T.T., pour le site suivant : VTT EVASION AIX-ISABLE

Pour l'équipement et la promotion du « Site VTT-FFC® VTT EVASION AIX ET-ISABLE », le partenaire, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable s'engage à acquérir les éléments de panneautique nécessaires tels que panneaux panoramiques, panneaux de départ et balises réglementaires.

La Communauté de Communes est responsable du balisage, du renouvellement des équipements et de la promotion du Site.

Les Communes sont responsables de l'entretien des chemins et sentiers

Le club de vélo local s'engage à développer le cyclisme et le VTT par toutes les actions qu'il souhaite. Ces actions peuvent être l'organisation de sorties hebdomadaires, l'organisation de randonnées ...

La présente convention est valable pour trois ans.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : APPROUVE la mise en place d'une convention de partenariat entre la CCVAI, le VLVA et la Fédération française de cyclisme selon les modalités ci-dessus

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 05/12/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 17/12/24*

et de la publication le : 27/12/24

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 17/12/2024
Date de réception de l'AR: 17/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_18-DE
A G E D I